

Paris, le 20 JAN. 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DU CONTRÔLE FISCAL
Sous-direction du Contrôle fiscal
Bureau CF 1
86-92, allée de Bercy - Télédéc 937
75574 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Barbara LUANS
Barbara.luans@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 01 53 18 64 98 - ☎ 01 53 18 95 04

Référence : BL 1483/2013
Dossier : CF1/2013/12/2385

Lettre de mission
pour
Madame Marie-Thérèse Pelata
et
Monsieur Jean-Louis Gautier

Objet : Lettre de mission pour l'établissement d'un rapport sur la pertinence de deux DIRCOFI en Ile-de-France et sur les perspectives d'évolution.

Dans le cadre de son projet stratégique pour les années 2013 à 2018, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) s'est engagée à optimiser son dispositif de contrôle, notamment en renforçant le pilotage et l'organisation du contrôle fiscal.

Ce document précise qu'une réflexion spécifique doit être menée en Ile-de-France.

En effet, l'Ile-de-France comprend deux DIRCOFI, alors que les autres interrégions n'en ont qu'une. Ces deux structures disposent d'un critère de compétence identique lié au chiffre d'affaires des entreprises mais ont chacune une compétence géographique propre.

Or la présence de deux directions de contrôle sur un même tissu fiscal au sein d'une même région est susceptible d'affecter l'efficacité et la cohérence de ce contrôle.

Des synergies ont certes été créées entre les deux DIRCOFI franciliennes, notamment par la mise en place de divisions communes, division des ressources, division de la mutualisation et de la coordination interrégionale, mais elles restent autonomes dans la stratégie de contrôle et dans la définition des objectifs voire dans les positions fiscales retenues.

Cette organisation a également pour conséquence que la DRFiP Paris a deux interlocuteurs dans ses liens avec les Dircofi. Compte tenu de ces éléments, j'ai décidé de vous confier la réalisation d'un rapport sur ces deux directions.

Il s'agira de dresser un état des lieux de la situation actuelle et d'indiquer quels en sont les avantages et les inconvénients.

.../...

Puis, vous vous prononcerez sur l'opportunité de fusionner ces deux directions et dans l'hypothèse où vous recommanderiez cette fusion, vous en préciserez les modalités pratiques et proposerez un schéma d'organisation cible.

Vos travaux devront être guidés par les objectifs suivants :

- avoir une stratégie de contrôle améliorée,
- apporter un soutien technique renforcé aux vérificateurs,
- permettre une gestion humaine proche de tous les agents,
- et disposer d'une organisation de contrôle régionale s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal de la région qui serait un réel moteur pour cette mission en Ile-de-France.

Pour réaliser votre mission, vous pourrez vous appuyer sur le service du contrôle fiscal, et notamment le bureau CF1, sur les deux directeurs des DIRCOFI Ile-de-France et sur le délégué du Directeur général pour la RIF.

Vous pourrez également consulter les organisations syndicales dans le cadre de vos travaux.

Votre rapport devra m'être remis le 31 mars 2014 au plus tard.

Le Directeur général des Finances publiques,



Bruno BÉZARD